

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Septembre 1881.

Chronique générale.

Nous recevons de l'Agence Havas la note
suivante :

« Deux crédits extraordinaires, l'un de
quatre millions, l'autre de 13,431,000 fr.,
ont été ouverts les 19 avril et 12 juillet
1881, au ministère de la guerre, pour les
opérations militaires en Tunisie. Quelle que
soit la somme qui ait été ordonnée sur
crédits spéciaux, il est évident que le déve-
loppement qu'a pris l'expédition, et l'envoi
de nouvelles troupes qui en a été la consé-
quence, nécessiteront l'ouverture de nou-
veaux crédits (mais il ne faut pas en exagé-
rer l'importance), et l'opinion publique,
éclairée un moment, doit être rectifiée sur
ce point.

Il faut rappeler tout d'abord que les
dépenses des troupes envoyées en Tunisie
sont et doivent être imputées sur les crédits
budgétaires, et, tant que l'effectif prévu par
la loi de finances n'est pas augmenté, c'est
le budget qui supporte la dépense princi-
pale afférente à la solde, aux vivres, four-
rages, etc., quelle que soit la destination de
la troupe.

Le supplément de dépenses qui résulte
d'une expédition ne concerne que les trans-
ports, les approvisionnements de matériel
et l'augmentation du prix des rations d'hom-
mes et de chevaux.

Pour faire face à ce supplément de dé-
penses, le ministre de la guerre, ainsi qu'on
l'a dit ci-dessus, devra demander aux Cham-
bres de nouveaux crédits; mais, pour le
moment, il a pourvu à ces suppléments au
moyen des crédits qui figurent au budget de
1881; et ces crédits sont loin d'être épuisés,
puisque sur un total de 604,322,000 fr., y
compris les 47 millions ci-dessus, il n'a été

ordonné que 441,054,000 fr., et qu'il
reste un disponible de 163,268,000 fr.

D'ailleurs, aucune ordonnance ministé-
rielle n'étant valable qu'après le visa du
ministre des finances, il est matériellement
impossible qu'un ministre puisse ordonner
une dépense au delà des crédits mis à la
disposition par le Parlement. Outre que le
ministre des finances n'en autoriserait pas
le paiement, notre organisation financière
est telle que les comptables du Trésor, res-
ponsables envers la Cour des comptes, se
refuseraient de la manière la plus absolue à
faire un paiement qui ne reposerait pas sur
un crédit ouvert et qui ne serait pas appuyé
de titres réguliers. »

Le correspondant parisien du Daily News
raconte ainsi une entrevue qu'il a eue mardi
avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre
des affaires étrangères. On remarquera que
celui-ci renseigne le journaliste anglais sur
l'Égypte, sur Tunis et sur nos affaires inté-
rieures, beaucoup plus volontiers que les
organes de l'opinion française :

J'ai eu, cette après-midi, une longue
entrevue avec le ministre des affaires étran-
gères. Lord Lyons venait tout juste de le
quitter. M. Barthélemy Saint-Hilaire a
exprimé sa satisfaction au sujet du progrès
fait par les négociations commerciales.

L'ayant félicité d'une victoire dont il
méritait bien de partager les honneurs, il ré-
pondit qu'il avait toujours sérieusement
désiré l'intimité et la solidarité croissante
des intérêts qui existent entre la France et
l'Angleterre, et qu'il s'était efforcé de les
favoriser.

Suivant M. Barthélemy Saint-Hilaire,
le traité qui est en voie de négociation sera
plus libéral que celui qui expire et ce sera
là, ajouta le ministre, un motif de félicita-
tions pour les deux contrées. Faisant en-
suite allusion à un article d'un journal pa-
risien du soir qui lui était hostile, je lui
demandai comment le gouvernement fran-
çais saurait échapper à l'action des tarifs
volés par les Chambres. M. Barthélemy Saint-

Hilaire répondit que ces tarifs étaient un
maximum et que l'on avait entière latitude
de les diminuer.

Venant à parler de la question égypti-
enne, M. Barthélemy Saint-Hilaire dit qu'il
avait une excellente opinion de Chérif-Pacha,
qu'il connaissait personnellement. Les Ara-
bes, qui peuvent grandement contribuer au
progrès de l'Égypte, ont confiance en lui.
Sa femme est d'origine française, étant fille
d'un officier de Napoléon I^{er}, qui émigra en
Égypte en 1815, et, sous le nom de Sulim-
an-Pacha, créa l'armée de Méhémet. Chérif-
Pacha est convaincu que l'Égypte, sans le
contrôle anglo-français, courrait à sa perte.

M. Barthélemy Saint-Hilaire estime
que la politique des deux puissances doit
soutenir Chérif-Pacha et placer les indigènes
sous un régime juste et honnête qui les
civilise peu à peu. Jamais il ne consentira à
ce qu'une armée turque débarque en Égypte.
Il serait monstrueux de livrer l'Égypte à la
barbarie turque.

M. Barthélemy Saint-Hilaire est peu
enclin à différer longtemps la convocation
de la Chambre. Dans une république, plus
encore que dans une monarchie, tout inter-
règne est nuisible.

M. Barthélemy Saint-Hilaire m'informa
que le traité, signé le 12 mai, à Tunis, avait
été préparé dès 1878, sous le maréchal de
Mac-Mahon; sa teneur n'a été que légè-
rement modifiée avant qu'il fût transmis au
général Logerot. »

L'intransigeant constate que M. Magnin
juge à propos de se retirer pour se dispen-
ser de répondre de sa conduite devant le
Parlement, et il annonce la formation d'un
Comité de salut public.

« Demain nous apprendrons que Tirard
a suivi Magnin et que Constans, bientôt re-
joint par Cazot, a filé par l'escalier de ser-
vice. Ces « détachements » successifs rap-
pellent la scène du Monde où l'on s'ennuie,
dans laquelle tous les personnages se déro-
bent l'un après l'autre, à la lecture d'une
tragédie. C'est également d'une tragédie

qu'il s'agit, et nos braves ministres, sachant
que ces sortes d'ouvrages finissent d'ordi-
naire par des coups de poignard, se hâtent
de rendre leurs rôles avant le cinquième
acte.

Le cabinet Ferry s'étant enfui en dés-
ordre dans la coulisse, il faut bien dis-
tribuer ses rôles à d'autres. M. Delattre, le
député de Saint-Denis, a eu l'excellente idée
de parer à cette vacance du pouvoir en ap-
pelant l'extrême gauche à la direction des
affaires.

A côté de l'ancien gouvernement qui,
après avoir vécu de mensonges, a fini par
en mourir, elle en constituera un nouveau
qui s'occupera de rechercher la vérité... »

Le Patriote de l'Ouest emboîte le pas à son
tour aux feuilles républicaines que nous
avons maintes fois citées, tant à l'occasion
des mensonges préfectoraux que des contra-
dictions et des bouffées gouvernementales.
Qu'on écoute, du reste, la feuille officieuse
d'Angers :

Ce que nous redoutons surtout, ce sont
les hésitations, les tâtonnements, voilà ce
qui effraie; on a vu et l'on voit, pour la
classe de 1876, le ministre de la guerre
changer d'avis tous les deux jours; on a
commencé par faire annoncer par les préfets
que cette classe serait envoyée dans ses foyers à
l'époque habituelle; puis, au grand étonne-
ment général, on a ensuite dit que les régi-
ments qui avaient des bataillons en Tunisie
garderaient les soldats de cette classe; enfin, la
dépêche du ministre de la guerre vient de
décider que ceux qui sont en France se-
ront libérés au temps ordinaire où l'on renvoie
la classe.

Que prouve cela, si ce n'est un manque ab-
solu de direction énergique, de volonté ferme,
sachant vouloir et pouvoir ?

Il faut un remède à toutes ces fautes, il
faut que le pays connaisse la situation telle
qu'elle est, il faut que les Chambres se réunis-
sent dans la première quinzaine d'octobre,
afin de permettre au ministre de s'expli-
quer; plus le silence sera long, plus l'in-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LAGHÈSE.

(Suite.)

Aujourd'hui, en voyant paraître Zélie, l'impres-
sion de l'avocat est encore plus vive. Quel réduit
a-t-elle ouvert, cette clé forgée dans le mystère ?
De quels souvenirs, de quels secrets a-t-elle forcé
les retranchements ?

Je vous écoute, madame. Il est à présumer
que les moyens employés par M^{lle} de la Jouslière
ont amené quelque résultat ?

Zélie laisse ses mains retomber avec décourage-
ment.

La fatalité me poursuit, murmure-t-elle.

Cette jeune fille n'a rien trouvé ? s'écrie
maître Le Tianec.

Si, monsieur, oh ! si.

Quoi donc, ah ? demande l'avocat, dont
soudain le cœur bat.

La femme continue :

Je tourne dans un cercle de fer. Je ne sais
rien pas quand je pourrai le briser.

Corentin ne répond pas. Il sent qu'il doit laisser
venir l'éclaircissement, et que, d'ailleurs, dans ce

moment, s'il cherchait à parler, sa voix serait peut-
être altérée.

Un instant après :

Oui, reprend-elle, oui, les travaux de la fable
n'étaient que des jeux d'enfant à côté de ceux qui
me sont imposés. Quand je crois toucher au but,
je me retrouve sur la route, sans même savoir par
où me diriger.

Tout à l'heure, cependant, dit enfin l'avocat,
vous paraissiez instruite...

De l'existence d'un témoin, ainsi que de son
nom, oui, monsieur. Maintenant, où se trouve-t-il ?
Voilà le problème. Le monde est vaste, vous le
savez.

Dans la pensée surexcitée de Corentin, les sup-
positions jaillissent. Le baron Paulin a-t-il eu jadis
un ami devenu un complice ? ou plutôt un ancien
client a-t-il connu, dans les opérations de la
maison de banque, quelque détail compromettant,
d'une portée plus ou moins discutable ? Miguella a
découvert quelque note oubliée...

Une adresse n'est pas chose introuvable, dit
Corentin. Si vous voulez me confier le nom de la
personne en question, j'aurai, pour la faire re-
chercher, des moyens sans doute plus rapides que
ceux que vous comptez employer. Peut-être par sa
famille...

Sa famille ! dit Zélie. Celui qui fut son père
est mort depuis trois ou quatre siècles, je pense.

Quant à ses sœurs, elles sont nombreuses, je vous
en ré ponds. Le tout est justement de la retrouver
au milieu d'un tel peuple.

Madame, dit froidement maître Le Tianec,
votre langage est énigmatique. En attendant que
vous vouliez bien le rendre compréhensible, je me
bornerai à vous rappeler que ce n'est pas ainsi que
l'on parle à un avocat.

Zélie laisse de nouveau ses bras retomber. Il y
a dans toute sa personne une telle apparence de
colère et de fatigue, que M. Le Tianec n'ose rien
précipiter.

L'énigme, dit-elle, ce n'est pas moi qui la
crée. L'étonnement, le mécontentement que vous
semblez éprouver de mes paroles, n'est rien, mon-
sieur, auprès de ce que je ressens moi-même en
voyant à quel résultat ma nièce a su parvenir.
Comme moi, Miguella croit le baron Paulin cou-
pable; toutes les preuves morales démontrent le
crime. « Quant aux preuves matérielles, si vous
voulez les acquérir, allez, m'a-t-elle dit, reprenez
votre bâton de voyage, fouillez cette ville, fouil-
lez la France, fouillez le monde, si la vie ne
vous manque pas en chemin. Rien ici, rien, ne
peut venir à votre aide; mais peut-être aurez-vous
trouvé le secret de réussir si vous mettez la main
sur la Philosophie... »

Corentin fait un brusque mouvement.

La Philosophie ! murmure-t-il, la Philoso-

phie !

N'est-ce pas écrasant ? Où est cette Philo-
sophie ? D'elle, pas un indice. « Le général et sa
fille ignorent eux-mêmes où elle se trouve, m'a dit
Miguella, moi je la cherche en vain : allez donc,
soyez plus heureuse... »

La Philosophie ! répète Corentin.

La stupeur du jeune homme est à son com-
ble.

Miguella, Miguella, dit-il intérieurement,
vous êtes-vous donc montrée la plus habile de
tous ? Leur êtes-vous restée fidèle ? Et, mainte-
nant, dois-je m'accuser de vous avoir méconnue,
calomniée dans mon cœur !

Zélie continue :

Croyez-vous par hasard que je parle de la
science des idées ? Ah ! monsieur ! ni ma nièce
ni moi n'avons envie de sacrifier à des divinités
si abstraites. La Philosophie que je dois chercher
est fort palpable, je vous l'assure. C'est une
image de bois. En mourant, le coupable la regardait,
parait-il, avec une étrange fixité. Il avait
perdu l'usage de la parole. De ce fait, Miguella
conclut que cette statue doit garder quelque
signe à l'aide duquel nous pourrions triompher.
Si, comme celles de ma nièce, mes recherches
demeurent vaines, alors tout sera dit, notre droit
sera jeté à l'abîme. Mais, ajouta-t-elle avec une
résolution concentrée plus effrayante que la vio-

quiétude sera générale, on sait, en effet, qu'il y a des coupables qui doivent avoir peur de la lumière. »

La presse dite réactionnaire ne tiendrait pas d'autre langage.

Le nouveau cabinet. — L'opinion qui prévaut parmi les ministres est que tout commande de constituer le cabinet avant la rentrée des Chambres. Le nouveau cabinet, formé par l'initiative du Président de la République, arrêtera son programme et le soumettra aux Chambres dès la rentrée.

On estime que tel est l'unique moyen pratique d'échapper aux complications et aux crises qui donneraient beau jeu à l'extrême gauche. (Télégraphe.)

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« M. Gambetta, furieux d'avoir été reconnu à Bruxelles, a quitté, dès hier, cette ville; malheureusement pour lui, l'éveil était donné, et partout où il passe il doit renoncer au bénéfice de son incognito.

Il s'est, en dernier lieu, réfugié à Liège, accompagné de deux personnes; mais il ne se montre pas et ne reçoit qui que ce soit.

Ce ne sont pas pourtant les ovations qui sont à craindre. »

On croit que M. Grévy se décidera à abréger le temps de sa villégiature et qu'il rentrera à l'Élysée le 4^o octobre.

La *Bohemia*, de Prague, signale un premier résultat de l'entrevue de Dantzig.

On fait savoir de Berlin à ce journal que la question d'extradition pour les assassins des souverains est en ce moment étudiée avec une activité qui fait présager une entente toute prochaine entre les puissances européennes.

Il ressort toutefois de ces informations que deux puissances, la France et l'Angleterre, se montrent jusqu'à présent peu disposées à admettre une mesure générale et internationale d'extradition.

Les trois empires seraient disposés à user de tous les moyens pour contraindre la France et l'Angleterre à les suivre dans la voie où ils s'engagent très-résolument.

On écrit de Bordeaux :

Trois escadrons du 6^e hussards qui prenaient part aux grandes manœuvres viennent de rentrer à Bordeaux; ils vont être incessamment dirigés sur l'Algérie. Ils échangent leurs chevaux contre les chevaux arabes du 5^e chasseurs en garnison... à Amiens!... »

On télégraphie de Verdun, 22 septembre :

La foudre est tombée hier soir sur une compagnie en marche. Quatre hommes ont été atteints. L'un d'eux a été tué sur le

lence, je verrai, moi, si le pouvoir d'une victime se réduit aussi vite que celui d'un tribunal. Dans une main courageuse...

— Ou implacable.

— Implacable, si vous le préférez. Dans une main implacable, il y a quelquefois plus de ressources que dans un verdict.

Pendant qu'elle parlait, une singulière expression avait passé sur le visage de l'avocat.

— Ainsi, il s'agit d'une statue? reprit-il. Que ne le disiez-vous tout de suite! Je vous ai déjà fait remarquer, plusieurs fois, qu'emportée par votre impression, vous ne prenez pas assez le soin de rendre vos paroles intelligibles.

— Je ne me suis jamais refusée à vous en donner l'explication, répondit-elle.

— Je comprends maintenant vos inquiétudes. Ce n'est pas une entreprise facile de rechercher une statue dont on ne connaît que le sujet.

— Et la forme, monsieur. J'ai le moyen de distinguer cette statue entre mille.

Sans même attendre que maître Le Tianec l'interrogeât, elle ouvrit encore son petit sac.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

coup. L'état des blessés n'inspire aucune inquiétude. »

La situation à Rome.

Depuis les scandales affligeants dont Rome a été le théâtre le 12 juillet dernier, et les meetings révolutionnaires qui se multiplient dans toute l'Italie pour demander la suppression de la loi dite des garanties, une question douloureuse oppresse les consciences catholiques : quelle est à Rome la situation du Saint-Père et présente-t-elle la sécurité désirable?

On sait comment Sa Sainteté Léon XIII a déjà envisagé elle-même cette question dans le Consistoire du 4 août. Or, depuis cette date, l'état des choses n'a fait que s'aggraver; la complicité du gouvernement italien dans les agissements révolutionnaires s'est affirmée de plus en plus, par le langage des journaux officieux, puis bientôt de la *Gazette officielle* et enfin, d'une façon solennelle, par la circulaire de M. Mancini.

Il est devenu évident que le séjour de Rome ne tarderait pas à être impossible pour le Saint-Siège, et le journal *le Monde* annonçait, lundi dernier, « que le départ du Pape de Rome est désormais une éventualité que le monde catholique doit envisager, non-seulement comme probable, mais peut-être comme assez prochaine. »

Cette grave nouvelle dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs et qu'on ne soupçonnera certainement pas *Le Monde* d'avoir lancée à la légère, a été confirmée par une lettre de Rome, publiée hier soir par ce journal, et que nous croyons devoir reproduire dans son entier.

« Le Saint-Père quittera-t-il Rome ?

Voilà la question qu'on se pose de plus en plus sérieusement ici, et qui fait l'objet des préoccupations des catholiques du monde entier.

Il n'y a pas de doute que les Italiens ne se livrent à tous les excès qui peuvent décider le Saint-Père à prendre une résolution en ce sens.

Dans toute l'Italie foisonnent des comités révolutionnaires, organisés dans le but de provoquer l'abolition de la loi dite des garanties. Les délégués de ces comités, au nombre de cinquante, se sont réunis dernièrement à Rome pour s'entendre au sujet d'une parfaite unité d'action. Les discours prononcés à cette occasion et reproduits par la presse libérale, contiennent les outrages les plus violents et les plus odieux à l'adresse du Saint-Père et du Saint-Siège, et vont jusqu'à s'occuper d'un projet d'invasion du Vatican.

L'enterrement du littérateur Cossa, franc-maçon, a fourni le prétexte d'une manifestation publique dirigée contre l'Eglise. Une procession de plusieurs milliers d'hommes, conduits par le grand-maître de la secte, avec les insignes de la franc-maçonnerie en tête, a parcouru les rues de la Ville éternelle en plein jour, à la stupéfaction et au grand scandale des catholiques, auxquels il n'a pas été permis de reconduire paisiblement les restes mortels de Pie IX dans le lieu de leur sépulture.

Le langage de la presse révolutionnaire, les menaces des sectaires, la possibilité de la réalisation de ces menaces, même au moyen de mines (le bruit court que l'on vient d'en découvrir une dans les environs du Vatican), tout cela crée, certainement, une situation de plus en plus inquiétante et grave; au reste, le gouvernement italien, loin de réprimer ce mouvement révolutionnaire, l'encourage par sa faiblesse, par son impuissance, et peut-être même par ses sympathies secrètes à l'égard des sectaires qui le dirigent.

Il n'y a, d'ailleurs, pas lieu de s'en étonner, si l'on se rappelle que les personnes qui composent le cabinet actuel, M. Mancini et autres, faisaient partie de l'opposition durant la discussion au Parlement de la loi dite des garanties, et qu'ils ont tous voté contre. Du reste, la dernière circulaire du ministre des affaires étrangères d'Italie révèle officiellement cette connivence entre le gouvernement et les fauteurs des troubles du 13 juillet, et les promoteurs de meetings contre la loi des garanties. C'est toujours le même point de départ, le même langage outrageant, les mêmes accusations mensongères contre les catholiques du Quirinal, aussi bien que dans les discours des orateurs.

En présence de cet état de choses, la tempête qui grossit à vue d'œil, des dangers

qui deviennent de plus en plus évidents, il n'y a rien d'étonnant que la question du départ du Saint-Père de Rome ne soit mise sérieusement à l'étude au Vatican. Sachez-le donc, et tenez-le pour certain, ce départ n'est plus un projet vague, c'est une décision prise déjà en principe et dont la réalisation ne sera subordonnée qu'à la marche ultérieure des événements.

Nous n'avons pas besoin de rien ajouter. Le monde catholique ne pourra pas penser, sans une immense douleur, que la Papauté va être condamnée à prendre le chemin de l'exil, et il se demandera avec angoisse, après les scènes du 13 juillet, dans quelles conditions le Pape pourra quitter la Ville éternelle. »

SERVICE POSTAL

ET TRANSPORTS DE L'ÉTAT EN COCHINCHINE.

Dans de récents articles, le *Temps* et les *Débats* donnaient sur la Cochinchine française les renseignements les plus intéressants et considéraient avec raison cette région comme la perle de nos colonies.

Le commerce de la Chine est, chacun le sait, accaparé en grande partie par les Anglais. Beaucoup de négociants du Céleste-Empire parlent anglais. On n'entend jamais un mot de français dans les ports chinois. Ainsi la Cochinchine qui nous ouvre complètement le royaume de Cambodge, celui d'Annam et celui de Siam, est-elle un des plus précieux débouchés de notre commerce et de notre industrie.

C'est par là principalement que nos produits pénétreront en Asie et arriveront à lutter avantageusement avec les produits anglais.

Le port de Saïgon, capitale de la Cochinchine française, croît chaque année en importance, et les transactions avec l'intérieur et les royaumes voisins augmentent dans des proportions réellement incroyables.

La Cochinchine est appelée à devenir, pour nous, ce que l'Inde est pour l'Angleterre.

Aussi croyons-nous devoir appeler tout spécialement sur cette colonie l'attention de nos commerçants, de nos industriels et de nos armateurs. Les relations qu'ils s'y créeront ne peuvent que leur être d'un grand secours et d'un grand profit.

Le gouvernement a compris l'importance immense que présentait pour nous le développement commercial de la Cochinchine; aussi a-t-elle veillé à l'établissement d'un service postal et de transport dans des conditions telles que le commerce peut y trouver toute la régularité et toute la sécurité désirables.

La *Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine*, dont l'administrateur délégué à Saïgon, M. J. Rucef, a été déclaré concessionnaire du service postal et des correspondances fluviales et maritimes dans l'intérieur de la Cochinchine, jouit à ce titre d'une subvention de 4,500,000 francs.

C'est assez dire que si la Compagnie est certaine de faire d'excellentes affaires, nos commerçants et nos industriels, grâce à un service placé sous la surveillance de l'État, sont assurés de trouver là bien des moyens de transporter leurs personnes et leurs marchandises avec une régularité et une sécurité qui sont les premières bases de réussite des transactions commerciales.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Le cabinet, s'apercevant que chaque dépêche de Tunisie inquiétait et révoltait l'opinion, a trouvé un moyen des plus élémentaires de calmer nos anxiétés et nos indignations. Depuis quarante-huit heures il n'a publié aucune nouvelle sur ce qui se passe en Afrique. Est-ce le cas de dire: Pas de nouvelles, — bonnes nouvelles?

On lit dans le *Temps* :

Nous n'avons aujourd'hui aucune dépêche de Tunis. Il est probable que le fil télégraphique est de nouveau coupé. D'autre part, le câble sous-marin de Bizerte à l'Algérie n'est pas encore posé, et l'on s'obstine à ne pas créer une ligne supplémentaire, réclamée depuis quatre mois, en posant un fil de quelques kilomètres entre Ghardimaou et Souk-Ahras.

Nous recevons de notre correspondant particulier un télégramme qui nous annonce qu'il n'a pas encore plu dans la province de

Constantine. Il est par conséquent impossible encore de commencer les opérations. »

Le *Télégraphe* reçoit cette dépêche: « Oran, 21 septembre. Le fils et le frère de Sliman, qui étaient arrivés à Tlemcen, sont partis brusquement le rejoindre. »

La France a reçu les dépêches suivantes: « Oran, 21 septembre. Cinquante Méharis sont venus tenter un coup de main près de Tadjerona. Le caïd du Ksour les a poursuivis. »

« Constantine, 21 septembre. Le poste arabe établi à Oum-Helbel a été attaqué le 19 courant, pendant la nuit, par 35 cavaliers Hamama, qui lui ont enlevé ses chevaux. »

On annonce que 2,000 Hamamas, réunis près de Chébika, se préparent à attaquer Négrin et à pousser jusqu'à Zéribel. »

On lit dans le *Petit Parisien* : « Trois bataillons occupent Gabès. Or, pour ces trois bataillons, qui campent dans un pays où règnent les fièvres pernicieuses, il n'y a pas d'ambulance, et il n'y a pas de médecin autre qu'un jeune aide-major, qui ne possède ni l'expérience ni les moyens d'action nécessaires. En trois jours, il est mort quarante huit soldats à Gabès! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 septembre. Le bilan de la Banque qui vient d'être affiché est considéré comme satisfaisant, parce que l'encaisse or s'est accrue de 700,000 fr. pendant la semaine. On est à 116.75 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien fait 87.25 et l'italien 89.95. Le Turc est aux environs de 16.80.

L'action de la Banque de France varie de 6,500 à 6,480.

Le Crédit foncier se maintient avec beaucoup de vigueur aux environs et au-dessus du cours de 1,700. On constate que le comptant ne ralentit pas ses achats. Avec un dividende de 50 fr. pour l'année courante, les cours semblent tout à fait justifiés.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est bien tenu. La Société française financière est l'objet de demandes suivies à 987.50.

Les obligations des Messageries fluviales de Cochinchine commencent à avoir un marché. Ce titre remboursable à 300 fr. en 10 ans et rapportant 15 francs d'intérêt par an est émis net à 280 fr. Les conditions de cette compagnie qui reçoit une subvention de l'État permettent d'assimiler ces obligations à celles de nos grands réseaux de chemins de fer.

Le Crédit de France poursuit sa marche ascendante. On est à 820 après 800. L'avantage pour les acheteurs est de près de 100 fr. depuis que nous avons signalé ces actions. On pense que les cours actuels ne sont que le début de la hausse.

La Banque nationale est très-forme. Elle continue à parfaitement résister à la crise. On est à 625 sur l'action du Crédit foncier luxembourgeois.

Les Bons de l'Assurance financière ont un excellent courant d'achat. La Banque transatlantique s'est élevée graduellement à 675 depuis qu'elle a été admise à la cote officielle.

Le Crédit général français est très-solidairement établi à 830.

La Banque de Prêts à l'industrie donne lieu à d'importantes demandes à 625.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 77^e de ligne et les 2 batteries d'artillerie du 33^e arrivées hier sont parties ce matin à 8 heures et se sont portées, par le pont Fouchard, à la rencontre du 43^e de ligne, resté cantonné aux Ulmes et à Courchamps, et qui s'avance sur Saumur.

Le 77^e devra s'opposer à ce que la ville soit envahie, et des manœuvres se feront dans la plaine, entre les Ulmes, le village de Chétigné et Distré.

L'action ne cessera qu'à 4 heures, ce soir. Les troupes rentreront alors à Saumur.

Un grand nombre d'étrangers arrivés hier et beaucoup de nos concitoyens ont quitté la ville ce matin pour suivre les manœuvres.

Le général de Galliffet serait malade et ne pourrait venir à Saumur ainsi qu'il avait été annoncé.

Le Président de la République vient de signer, à la date du 20 septembre courant, plusieurs décrets portant nominations et promotions dans l'arme de la cavalerie.

Les sous-officiers élèves officiers qui viennent d'accomplir leur année de stage à l'École d'application de Saumur sont compris dans ce travail d'avancement.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — ARMÉE TERRITORIALE.

Classes de 1867, 1872 et 1876.

Les hommes des catégories désignées ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du dimanche 28 novembre prochain, jusqu'au dimanche 4 décembre suivant :

Tous les hommes de la classe de 1867 (passage dans la réserve de l'armée territoriale).

Tous les hommes de la classe de 1872 (passage dans l'armée territoriale).

Les hommes de la classe de 1876, qui appartiennent aux catégories ci-dessous (passage dans la réserve de l'armée active).

Disponibilité : Deuxième portion de la classe ; Hommes maintenus ou renvoyés dans leurs foyers en vertu des dispositions finales de l'article 47. — Engagés conditionnels dans le courant de l'année 1877. — Hommes à la disposition ; dispensés par le conseil de révision (article 47), soutiens de famille (article 22). — Hommes classés dans les services auxiliaires.

Nota. — Les hommes de la 1^{re} portion de la classe 1876, qui, ayant servi dans l'armée active, ont été renvoyés par anticipation dans leurs foyers, n'ont pas à déposer leur livret, lequel a été complété au corps et au recrutement.

En conséquence, les livrets des hommes désignés ci-dessus seront pris à la mairie par la gendarmerie et adressés par elle au bureau de recrutement, pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route ; ils seront renvoyés à la gendarmerie qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seront passibles de punitions disciplinaires.

POLICE DES CHEMINS DE FER.

La Cour d'appel de Bordeaux vient de juger que le voyageur qui emprunte des billets d'autres voyageurs pour l'enregistrement des bagages ne commet ni délit, ni contravention.

On peut s'associer entre inconnus, comme entre amis et parents, pour bénéficier de l'exemption accordée par les tarifs, et faire ainsi transporter gratis ses bagages dont le poids dépasse trente kilogrammes.

Vernantes. — L'imprudence d'un enfant, à la disposition de qui avaient été laissés des allumettes, vient d'occasionner un sinistre d'une certaine importance. Le jeune Lucazeau, âgé de 8 ans, venait de ramener ses bestiaux à la grange dépendant de la ferme du Gâteau, exploité par ses parents, lorsqu'il eut la malencontreuse idée d'enflammer une allumette, qui, en tombant sur le sol, communiqua le feu à une boîte de paille : bientôt ce ne fut qu'un brasier, et, malgré les efforts des voisins, des sapeurs-pompiers, des gendarmes accourus en toute hâte sur les lieux, et malgré la bonne organisation des secours, le bâtiment ne put être préservé, non plus que son contenu, sauf les bestiaux qu'on emmena. La perte pour le fermier est évaluée à 100 fr. ; celle des propriétaires, MM. Barbin et Coulon, de Saumur, est de 600 fr. environ. Rien n'était assuré. (Journal de Maine-et-Loire.)

Dimanche prochain devait avoir lieu à Bonnetable (Sarthe), la fête annuelle du comice agricole, tout à la fois dans la ville et dans le parc de M. le duc de La Rochefoucauld. Le maire de Bonnetable a pris un arrêté interdisant toute exposition, fête ou musique dans la ville. Toutes les fêtes du comice se feront dans le parc. Qu'est-ce que peut bien signifier l'arrêté de M. le maire ?

LA LÉGENDE DU VENGEUR.

Au cours de la session du Conseil général de la Charente-Inférieure, un débat fort vif s'est élevé à propos de l'érection d'une statue à l'amiral Renaudin.

L'honorable M. Omer Charlet, conseiller général de l'île d'Oléron, avait fait entendre d'excellentes observations, dont le procès-verbal officiel n'a pas cru devoir dire un trait mot. L'Echo rochelais s'étonne que M. Bethmont, président du Conseil général, ne soit ainsi arrogé le droit de supprimer un discours et restitue au procès-verbal ce

que M. Bethmont lui avait précisément enlevé.

A la légende du Vengeur, M. Charlet a opposé l'histoire vraie :

« Comme tout le monde, j'avais vécu dans la croyance que le commandant s'était englouti dans les flots avec son équipage. Le titre d'amiral, joint dans la lettre circulaire au nom de Renaudin, eût dû me donner l'éveil. Mon imagination montée n'y prit garde !

« Cependant le bruit se répand que je m'associe à la proposition, et une main amie me fait parvenir la relation de M. Moulin ; je lis : mes yeux s'ouvrent. C'est un héroïsme à la Denfert-Rochereau qu'on veut nous faire célébrer. A Belfort, l'on a berné les soldats. Chez nous, on bernera la marine.

« Pouvais-je, sans protester, laisser se jouer cette comédie, dont j'ai failli être dupe ?

« Ma conscience m'oblige à jeter une goutte d'eau froide sur votre enthousiasme.

« Veuillez écouter une relation dont l'auteur, M. Moulin, est, m'a-t-on dit, un républicain éprouvé :

« L'eau avait pénétré dans les soutes et gagnait de toutes parts... Renaudin, dans cette extrémité, fit amener son pavillon en berne ; les canots anglais s'approchèrent alors et recurent tous ceux qui, les premiers, purent s'y jeter : Renaudin y prit place avec son fils et 207 hommes de son équipage. Mais les malades et les blessés, au nombre de 206, étaient restés sur le Vengeur qui s'enfonçait peu à peu. Ces malheureux, les moins levés au ciel, et poussant des cris lamentables, imploraient du secours. Quand ils virent qu'ils l'attendaient inutilement et que le Vengeur sombrait, l'enthousiasme étouffa la crainte de la mort. Leur dernier vœu fut pour la patrie, et leur dernier cri : Vive la nation ! Vive la République ! et ils disparurent dans le gouffre béant. »

« Si ce récit est vrai, Messieurs, et rien ne m'autorise à croire qu'il ne l'est pas, ce qui en résulte ne l'est pas moins, et alors, je vous le demande, Renaudin mérite-t-il une statue ?

« Il fut brave assurément, des plus braves, je l'affirmerai. Mais si nous élevions des statues à nos devanciers qui furent braves, l'on dirait de notre pays avec plus de raison que de l'ancienne Rome qu'il y a plus de statues en marbre et en bronze que d'habitants en chair et en os. »

(On ne permet pas à M. Omer Charlet d'achever cette phrase.)

Depuis sa question : « Renaudin mérite-t-il une statue ? » c'est un tumulte comme les républicains savent en faire.

(M. Omer Charlet veut parler, M. le président lui ôte la parole.)

« M. le président. — Il y a une légende acquise et qui répond à notre patriotisme. Contre elle ne doivent pas prévaloir des recherches historiques ou soi-disant telles. M. Omer Charlet a dit que Renaudin est mort dans son lit, qu'il a laissé son équipage. Assurément, il eût mieux valu qu'il restât sur son vaisseau.

« M. Omer Charlet. — C'était son devoir, et en laissant à bord 206 blessés, il a cruellement, criminellement manqué. Vous acceptez mon amendement : c'est à ces malheureux abandonnés qu'il s'applique.

« M. le président. — Restons-en là, ce débat ne peut continuer. »

Voilà les faits. Il y avait à bord du Vengeur 473 combattants ; 207 hommes valides se firent capturer, entre autres Renaudin qui mourut dans son lit quelques années plus tard. Les héros de cette funèbre journée furent les 206 blessés voués à la mort, au mépris des traditions qui veulent que les malades soient les premiers sauvés !

Les républicains, on le comprend, préfèrent la légende à la réalité ; et ils n'hésitent pas, quand il le faut, à étouffer la vérité.

Mais l'honorable M. Charlet s'est chargé de rétablir les faits. Il faut l'en féliciter.

Cette légende de la Révolution disparaît définitivement.

On peut la ranger à côté de celle de Denfert-Rochereau !

Dernières Nouvelles.

Tunis, 22 septembre. M. le général Saussier est arrivé ici. Notre

solide installation à Zaghouan est de nature à permettre de pousser activement les opérations sur Kairouan.

La distance de Zaghouan à Kairouan est d'environ 100 kilomètres ; la route est entièrement dépourvue d'eau.

A la rigueur, il serait possible de transporter l'eau qui est nécessaire aux hommes, mais il est absolument impraticable de transporter, pour une aussi grande distance, les quantités nécessaires aux chevaux des convois de l'artillerie, de la cavalerie.

La marche ne pourra donc commencer qu'après la fin de la sécheresse.

Nouvelles à la main.

Bébé est surpris par sa mère, en train de dévaliser l'armoire aux confitures.

D'où semonce, accompagnée du raisonnement suivant :

— Fi, mademoiselle, que c'est laid d'être gourmande ! que diriez-vous si vous me voyiez manger de la confiture sans pain ?

— Je dirais comme ça, petite mère : Le pot est commencé, il faut le finir.

Hier, dans une discussion orageuse, M^{me} B..., fort en colère et s'adressant à son conjoint :

— Tiens, Anatole, veux-tu que je te dise ma pensée ?

— Dis-la, bobonne, dis-la.

— Eh bien ! tu n'es qu'un melon !

Le mari, avec le plus grand calme :

— Et dire que tu es faite d'une de mes côtes !

BOURSE DE PARIS

DU 22 SEPTEMBRE 1881.

Table with 2 columns: Rente 3 0/0, Rente 3 0/0 amortissable, 3 0/0 amortissable (nouveau), Rente 4 1/2, Rente 5 0/0. Values: 84 85, 87 45, 85 35, 113 50, 116 50.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la Gazette de Paris. C'est la propriété et l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la Gazette de Paris est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 francs par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le Bulletin authentique des Tirages financiers, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 39, rue Tailbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la Gazette de Paris, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désirerait donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

MESSAGERIES FLUVIALES

DE COCHINCHINE

Service Postal & Transports de l'Etat

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 FR.

Siège Social : 10, rue des Pyramides, à Paris

ÉMISSION de 6.500 OBLIGATIONS 5 0/0 de 300 FR.

(Jouissance du 1^{er} juillet 1881)

Remboursables au pair en 10 années par tirages au sort et rapportant un intérêt annuel de 15 francs payable par semestre.

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS. 4.500.000 Montant Total des Obligations au taux de remboursement..... 1.950.000

GARANTIES :

- 1^{re} La Flotte et les Immeubles de la Compagnie, représentant plus de 2 millions ;
2^{de} Les Recettes provenant du transport des troupes, etc., pour le Gouvernement français ;

3^o Les Recettes du Commerce (voyageurs et marchandises), se montant annuellement à un million environ ;

4^o Une Subvention de 500.000 fr. par an accordée par le Gouvernement français pour le service postal pendant 9 années dans la colonie.

Le SERVICE D'INTÉRÊT ET D'AMORTISSEMENT des Obligations émises n'exige qu'une somme annuelle de 250.000 fr.

PRIX D'ÉMISSION :

Table with 2 columns: Price (25, 50, 100, 100) and Date (3 Oct, 31 Oct, 30 Nov). Includes note about coupon and interest.

En outre, les Souscripteurs qui libèreront entièrement leurs Obligations le 5 octobre jouiront d'une bonification de 2 fr. 50 par titre et recevront immédiatement des titres définitifs.

En tenant compte de l'intérêt et de la Prime de remboursement, c'est un placement qui ressort à plus de 6 0/0 par An.

La Souscription sera ouverte le 26 Septembre 1881

AU COMPTOIR INDUSTRIEL DE FRANCE et des Colonies

PARIS, 10, rue des Pyramides, PARIS

Elle sera close dès que le chiffre de 6.500 Obligations aura été atteint et au plus tard le 5 Octobre.

Les démarches seront faites pour l'admission de ces Titres à la Cote officielle.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS MAINTENANT PAR CORRESPONDANCE.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés par l'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PÉRELLÉ, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMUN, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BASSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. CODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES ET PAR LICITATION,

En l'étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le lundi 10 octobre 1881, à midi.

1^e DE LA FERME DE LA GODUCHEAU

Située commune de Maulévrier (arrondissement de Cholet), D'une contenance de 35 hectares 70 ares 62 centiares, Sur la mise à prix de 65,000 fr.;

2^e D'UNE PORTION DE LA FERME VILJAMES

Située commune de Voullégon (arrondissement de Bressuire), Contenant 23 hectares, Sur la mise à prix de 28,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière;
 - 2^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;
 - 3^o A M^{ss} LE RAY et LECOR, avoués co-licitants, à Saumur.
- Pour extrait: BEAUREPAIRE, avoué poursuivant. (596)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 12; Et de M^e BABIN, notaire à Tigné.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, de

DIVERS IMMEUBLES

Situés en la commune de Tigné, Appartenant aux mineurs Porrou.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BABIN, notaire à Tigné, le dimanche seize octobre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Poitou, ci-après nommés, tenue devant M. le juge de paix du canton de Vihiers, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-un;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Pauline-Eulalie Leguyer, veuve de M. Camille-Edouard Poitou, ladite dame sans profession, demeurant à Nantes, avenue de Launay, n^o 8,

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Camille-Paul-Edouard Poitou et Anne-Marie Poitou, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec M. Camille-Edouard Poitou, ci-dessus nommé, décédé à Tigné, le douze juin mil huit cent soixante-dix-neuf,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12,

En présence ou lui dûment appelé de M. Charles Poitou, propriétaire, demeurant à Angers,

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Poitou, sus-nommés;

Il sera procédé, le dimanche seize octobre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION. Commune de Tigné.

1^{er} Lor.

Une maison, au lieu de la Touche, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, servant de cuisine et de boulangerie, cour au midi dans laquelle se trouve une étable, portée au cadastre, section A, numéros 379 et 380, contenant neuf ares soixante centiares, joignant au levant mineurs Poitou et au midi un chemin.

Mise à prix de mille six cents francs, ci..... 1,600 »
2^e Lor.

Une autre maison, audit lieu de la Touche, composée de deux chambres basses servant de cuisine et boulangerie, grenier sur le tout, cour vers midi, porté au cadastre, section A, numéros 367 et 368 p, contenant deux ares trente centiares, joignant au levant un chemin et au nord le numéro 569.

Mise à prix de huit cents francs, ci..... 800 »
3^e Lor.

Une maison, située à la Touche, composée d'une chambre basse servant de cuisine, une autre chambre basse au nord de celle-ci servant de boulangerie, grenier sur le tout, cour au midi et au nord dans laquelle se trouve une écurie, le tout désigné au cadastre sous la section A, numéros 378, 382 et 383, pour une contenance totale de six ares quarante centiares, joignant au couchant l'article ci-après, au levant et au midi des chemins.

Sur la mise à prix de mille cent francs, ci.... 1,100 »
4^e Lor.

Le clos du Pont, vigne, numéros 1122 et 1123, section D, joignant au levant et au nord Jean Poitou, contenant un hectare soixante-quinze ares cinquante centiares.

Mise à prix de cinq mille deux cent soixante francs, ci..... 5,260 »
5^e Lor.

Un morceau de vigne, dit les Chalaines, numéro 1186, section D, contenant deux ares cinquante centiares, joignant au levant Boureau et au nord Richard.

Mise à prix de soixante-dix francs, ci..... 70 »
6^e Lor.

Un morceau de vigne, dit la Cognée, numéro 347, section D, contenant quatre-vingt-dix ares, et joignant au levant un chemin et au midi Gautreau.

Mise à prix de deux mille deux cent cinquante francs, ci..... 2,250 »
7^e Lor.

Les Beauvais, vigne, numéro 416, section D, contenant six ares cinquante centiares, et joignant au couchant le sentier et au midi Gautreau.

Mise à prix de cent quarante-trois francs, ci.. 143 »
8^e Lor.

Les Beauvais, vigne, numéro 404, section D, contenant six ares soixante centiares, et joignant au couchant le sentier, au midi Baranger.

Mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 »
9^e Lor.

Les Beauvais, vigne, numéros 386, 387 et 388, section D, contenant cinquante-un ares soixante centiares, et joignant au levant un sentier, au couchant un chemin.

Mise à prix de mille quatre-cent-dix-neuf francs, ci..... 1,419 »
10^e Lor.

Les Beauvais-du-Moulin-des-Landes, vigne, section D, numéros 485 et 489, contenant un hectare quatorze ares cinquante centiares, joignant au levant le chemin et au nord Bertrand.

Mise à prix de deux mille cinq cent dix-neuf francs, ci..... 2,519 »
11^e Lor.

Le Clos-du-Poirier, vigne, section D, numéros 1424, 1425, 1426 et 1427, joignant contenant trente-huit ares, au nord M. Baranger et au levant Gilbert.

A reporter. 15,361 »

Report. 15,361 »
Mise à prix de huit cent soixante francs, ci..... 860 »
12^e Lor.

La Vinetterie, vigne, numéros 1266 et 1267, section D, contenant vingt-huit ares, et joignant un chemin et M. Mangin.

Mise à prix de quatre cent soixante-deux francs, ci..... 462 »

Total des mises à prix, quinze mille cinq cent quatre-vingt-trois francs, ci..... 16,683 »

Faculté est réservée de réunir plusieurs lots en un seul ou de subdiviser des lots.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o A M^e BABIN, notaire à Tigné, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le seize septembre mil huit cent quatre-vingt-un.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-un, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (597) Signé : L. PALUSTRE.

BLANC ET NOUVEAUTÉS

MEXME FRÈRES

6, rue Saint-Jean, Saumur. On demande un apprenti.

A VENDRE

En trois lots,

Sur soumissions cachetées.

1,552 PEUPLIERS

Plantés au long du chemin de fer de Tours à Nantes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de M. l'ingénieur de la Compagnie d'Orléans (gare de Tours), aux chefs de section et de districts de Tours, Angers, Langeais, Saumur et Ingrandes-sur-Loire.

Les soumissions devront être adressées, avant le 7 octobre, à M. l'ingénieur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à Tours.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

Propriété

DE

GRANGE - COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans,

Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M^e MÉROUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

A VENDRE

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chantiers en chêne. S'adresser à M. A. MONIER, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

Compagnie Parisienne de Voitures
L'URBAINE
Société anonyme au capital de 12,000,000 de francs.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le coupon d'intérêt n^o 2, à échéance du 1^{er} octobre 1881, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Obligations au porteur, net. 11 fr. 65
— nominatives, — 12 fr. 125
Chez M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, à Paris, 59, rue Taibout.

CASINO MUNICIPAL

DE LA VILLE DE NICE
Société anonyme au capital de 4 millions de francs.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'Actions et d'Obligations que le coupon d'intérêt venant à échéance le 1^{er} octobre 1881, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Actions nominatives, net. 12 fr. 125
— au porteur, — 11 fr. 625
Obligations nominatives — 9 fr. 70
— au porteur — 9 fr. 275
Chez M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, 59, rue Taibout, à Paris.

BONNET-GIBAUDAN

Cité Furey, BORDEAUX

Vins & Liqueurs de Bordeaux

CONSERVES ALIMENTAIRES

des 1^{res} Marques françaises et anglaises

Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.

On demande des Représentants avec bonnes références.

1 FRANC PAR AN **150,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier-audencier à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Après faillite,

D'UNE GRANDE QUANTITÉ

de

MARCHANDISES D'ÉPICERIE

Le SAMEDI 24 septembre 1881, à une heure de l'après-midi, à Saumur, dans une maison, place de la Bilange,

Il sera vendu :

Sucre, café, thé, chocolat, chicorée, vins fins français et étrangers, cognac, rhum, grande quantité de liqueurs assorties.

250 paquets bougies, savon blanc, savon de Marseille, chandelles, huile à brûler, huile d'olive premier choix.

Riz, tapioca, vermicelle, semoules et autres pâtes d'Italie.

Grande quantité de conserves alimentaires de toutes sortes.

Confitures assorties, amandes, noisettes, raisin, malaga, croquets, biscuits, bonbons anglais, fruits confits et glacés, fruits secs, gâteaux anglais, pastilles de réglisse, réglisses.

300 flacons tomates, moutarde en pots et en boîtes, boules Rozière, panamine, Rozière, extrait Liébig, sel et poivre, haricots, pois cassés.

Neuf tonnes morues, fûts vides, balances, bascules, sacs en papier, papiers à emballage.

Et grande quantité d'autres objets et marchandises.

Le tout dépendant de la faillite du sieur Alfred Lepeltier, marchand épicer, demeurant à Saumur, place de la Bilange, et à la requête de M. Doussain, syndic de la faillite.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

NOTA. — Les frais de régie seront à la charge de la vente. (595)

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean

SAUMUR

M. NORMANDINE prévient le public que, désormais, il tiendra la droguerie médicinale et pour les arts.

Herboristerie, spécialité pour vétérinaires.

Comme toujours, les produits vendus seront de premier choix, à des prix très-modérés.

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

DE LA

PHARMACIE CENTRALE

DE SAUMUR

DROGUERIE, HERBORISTERIE

Ancienne Maison A. PIE fils et BAOUËL FEIGNOUX

E. D'HUY, Pharmacien,

Successeur,

27, rue de la Tonnelle, 27,

SAUMUR.

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur responsable.